



DU CHRU DE TOURS

Site de l'Institut de Formation des Professions de Santé
2, rue Mansart 37170 Chambray-lès-Tours



**Bulletin d'inscription
PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE
Formation voie apprentissage**

Date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation 2019-2020 :
Mercredi 15 mai 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)

VOLET 1 : IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Madame <input type="checkbox"/>		Monsieur <input type="checkbox"/>	
NOM DE NAISSANCE :			
NOM D'USAGE (d'épouse pour les femmes mariées) :			
Prénoms : (selon l'ordre conforme à la carte nationale d'identité) :			
Date de naissance :			
Lieu de naissance :		Département de naissance :	
Pays de naissance :		Nationalité :	
Adresse :			
Code Postal :	Commune :	Région :	
Numéros de téléphone (obligatoire) :		Mail :	
N° INE :		N° de sécurité sociale :	
SITUATION A LA DATE DE LA PRE-INSCRIPTION			
Titulaire d'un baccalauréat	OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>
	Série : Année d'obtention :		
Brevet Professionnel de Préparateur en pharmacie	OUI <input type="checkbox"/>		En cours d'obtention <input type="checkbox"/>
	Année d'obtention :		
Eudes et/ou parcours professionnels autres suivis (en précisant le niveau obtenu et la date d'obtention)			
J'autorise le Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière à publier mes nom et prénom sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats du concours		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Fait le :		Signature :	

VOLET 2 : IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT EMPLOYEUR

Adresse complète de l'établissement employeur du candidat :

Adresse :

.....

Ville : Code postal :

Téléphone :

Identification de la personne en charge du dossier administratif :

Nom :

Prénom :

Qualité : Service :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Identification du maître d'apprentissage du candidat :

Nom :

Prénom :

Qualité : Service :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

NB : Ces renseignements doivent être obligatoirement accompagnés du courrier de pré-engagement de l'employeur (établissement public de santé disposant d'une PUI) afin que le dossier soit examiné par le jury.

A, le.....

Signature du candidat

Madame Martine Le Verger
Conseiller Scientifique

Monsieur Jean-Pierre Mazet
Directeur du CFPPH

Madame Emmanuelle Quémard
Responsable Pédagogique
Cadre de Santé Formateur
☎02.34.38.95.85
e.quemard@chu-tours.fr

Monsieur Tony Huet
Cadre de Santé Formateur
☎02.47.47.91.53
t.huet@chu-tours.fr

Madame Florence Rodrigues
Cadre de Santé Formateur
☎02.47.47.70.48
f.rodrigues@chu-tours.fr

Madame Sylvie Delorme
Secrétaire Pédagogique
☎ 02.47.47.80.18
☎ 02.47.47.85.02
secretariat.cfpph@chu-tours.fr

**Dossier d'inscription au Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie
Hospitalière du CHRU de Tours
Voie par apprentissage**

I. Cadre légal

➤ Arrêté modifié du 2 août 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (DPPH) et arrêté du 10 septembre 2008 portant modification d'arrêtés relatifs à l'obtention du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière.

➤ Le DPPH est obtenu par 4 voies d'accès :

- Initiale
- Apprentissage (définie au livre 1^{er} du code du travail)
- Professionnelle continue (définie au livre IX du code du travail)
- Validation des acquis de l'expérience

➤ A l'exception de la voie par apprentissage aucune limite d'âge n'est prévue.

➤ Les candidats ne peuvent s'inscrire que dans le CFPPH de l'inter-région du lieu d'exercice de l'employeur. Une sélection par an.

II. Conditions d'accès à la formation

- La formation conduisant au Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) est accessible aux seuls candidats titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie.
- Pour les candidats en deuxième année de BP à la date d'inscription aux épreuves de sélection pour la rentrée 2019 en CFPPH, l'admission définitive en formation est subordonnée à l'obtention du brevet de préparateur en pharmacie.
- Les résultats aux épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.
- Être âgé de moins de 31 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage OU souscrire un contrat d'apprentissage dans un délai maximum d'un an après l'expiration du précédent contrat, ayant permis au candidat d'obtenir le brevet professionnel de préparateur en pharmacie.
- Acquiescement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de 90 euros (tarif 2018-2019), à fournir le 1er jour de la rentrée.

III. Constitution du dossier

- Les candidats peuvent :
 - Soit déposer leur dossier d'inscription au secrétariat du CFPPH –
2ème étage aile administrative de l'IFPS - bureau 203 - 2 rue Mansart à Chambray les Tours.
 - Soit l'envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**CFPPH site IFPS
CHRU de Tours
37044 TOURS Cedex 9**

Au plus tard le **Mercredi 15 mai 2019 minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

➤ Le dossier d'inscription comprend :

Pour tous les candidats :

- Le bulletin d'inscription ci-joint dûment complété, daté et signé,
- une lettre de motivation manuscrite limitée à deux pages, qui précisera également la présentation de la structure d'accueil,
- un curriculum vitae dactylographié,
- le **courrier de pré engagement de l'établissement d'accueil** (cf modèle)
- la photocopie du baccalauréat et des autres diplômes ou attestations obtenus,
- un justificatif d'état civil (copie du livret de famille),
- une photocopie de la carte d'identité en cours de validité (recto-verso),
- une photocopie de l'attestation de la carte vitale,
- deux enveloppes affranchies au tarif en vigueur avec adresse du candidat (format 22.5 cm x 11.5 cm),
- deux photos d'identité récentes.

Complément de pièces à fournir :

Pour les candidats titulaires du BP :

- La photocopie du brevet professionnel de préparateur en pharmacie et le relevé des notes obtenues au BP
- Cours en 2 ans : relevés de notes BP1 (semestres 1 et 2) et BP2 (semestre 1)
- Cours en 3 ans : relevés de notes BP2 (semestres 1 et 2) et BP3 (semestre 1)

Pour les candidats en cours d'obtention du BP :

- Cours en 2 ans : relevés de notes BP1 (semestres 1 et 2) et BP2 (semestre 1)
- Cours en 3 ans : relevés de notes BP2 (semestres 1 et 2) et BP3 (semestre 1)

IV. Nature des épreuves et critères de validation

- Capacité d'accueil du CFPPH pour les apprentis : 16 places
- Dates prévisionnelles des épreuves de sélection (sous réserve de modification, en fonction du nombre de candidats) :

- Sélection sur dossier :

Mardi 11 juin 2019

Fait l'objet d'une notation sur 10 points

- Sélection sur entretien :

Mardi 11 et Mercredi 12 juin 2019

Fait l'objet d'une notation sur 10 points. L'entretien est composé d'un exposé de 5 minutes sur le parcours scolaire et professionnel de l'apprenti, suivi d'un échange de 15 minutes maximum sur les motivations et le projet professionnel du candidat sur des questions d'actualité sanitaire en relation avec l'organisation pharmaceutique.

Les résultats obtenus aux deux épreuves de sélection sont compensatoires.

V. Résultats

- Les résultats seront communiqués vendredi 14 juin 2019 à 16h
- par affichage sur le CFPPH
 - par internet sur le site du CHU de Tours : www.chu-tours.fr rubrique « étudiant en formation / formation / concours / CFPPH ». Les candidats ne souhaitant pas que leur nom et prénom soient diffusés sur internet sont priés de le signaler par écrit lors de l'envoi de leur dossier d'inscription (cf document joint)
- par courrier nominatif à chacun des candidats
- aucun résultat n'est communiqué par téléphone.
- les candidats sont classés par ordre :
- de mérite sur liste principale dans la limite des places disponibles
 - en rang utile sur liste complémentaire : les candidats sont informés des places disponibles au fur et à mesure des désistements.

Si dans les 15 jours suivant l'affichage, un candidat sur liste principale ou complémentaire n'a pas confirmé par écrit son maintien d'entrée en formation : il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur liste complémentaire. Sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste

Pour information :

Réunion de pré-rentrée : **vendredi 21 juin 2019 après midi**

Rentrée 2019/2020 : **lundi 2 septembre 2019**